

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 422/SEJ/bis fixant la date limite de dépôt des affiches et déclarations des candidats à la Présidence de la République.

n° 422/SEJ/bis

Ministère  
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication  
17 mai 1969

Numéro JO  
n° 11 du 27/05/1969

Date du numéro  
27 mai 1969

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

La date limite de dépôt au Palais du Haut-Commissariat des affiches et déclarations des candidats est fixée au 23 mai 1969.

#### Art. 2

Le présent arrêté qui sera publié selon la procédure d'urgence, sera enregistré et partout où besoin sera.

**Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation, Le Haut-Commissaire adjoint, André MARTIN-DELA-HAYE.**